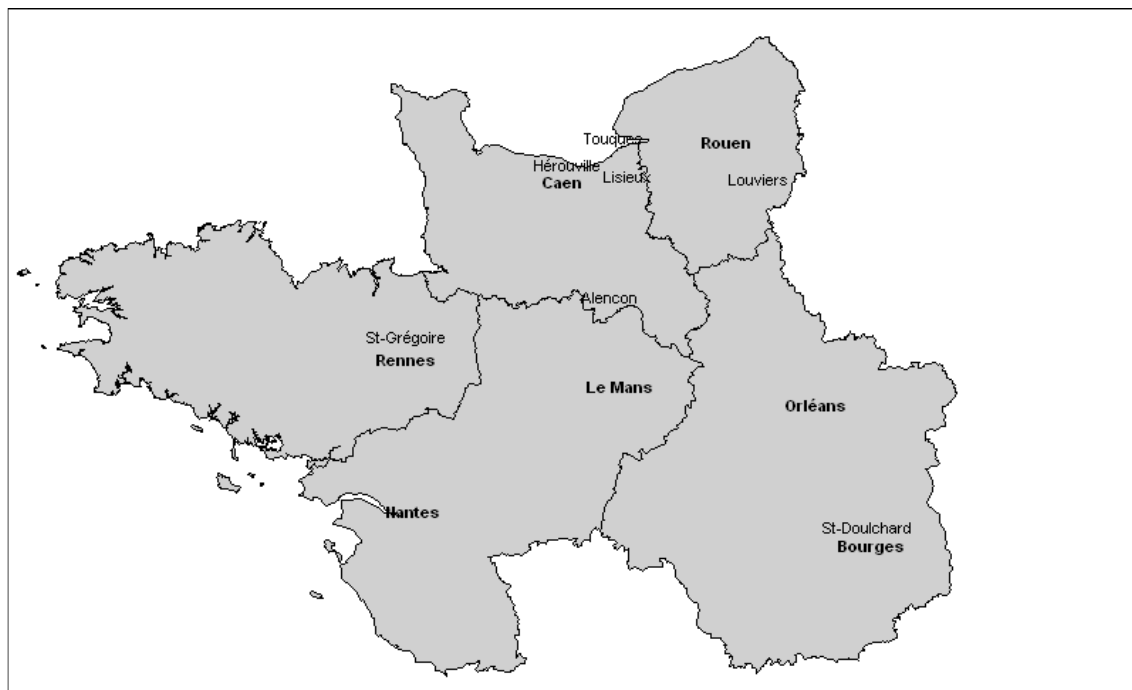




REGLEMENT DE LA ZONE NORD OUEST - SAISON 2011/2012



- Basse Normandie
- Bretagne
- Centre
- Haute Normandie
- Pays de Loire

À la date du : 4 JUILLET 2011

1- Composition de la commission de la zone Nord Ouest

Ligues	Noms	Prénoms	Qualité
Basse Normandie	LE MAILLIER	Chantal	Présidente de ligue
	QUIVRIN	Patrick	Conseiller technique FFE
Bretagne	LE PRISE	Thierry	Président de Ligue
	JOSEPH	Christian	Cadre technique Ligue
Centre	LE CLEAC'H	Yannick	Président de ligue
	LAROCHE	Christian	Cadre technique Ligue
Haute Normandie	ISTIN	Olivier	Président de ligue
	MEFFE	Antonio	Cadre technique Ligue
	QUIVRIN	Patrick	Conseiller technique FFE
Pays de la Loire	HOLLANDE	Marie Christine	Présidente de ligue
	SAGET	Jean-Michel	Conseiller technique FFE

Cette commission doit impérativement fonctionner selon les statuts fédéraux en vigueur, et en respect avec le règlement intérieur fédéral.

Cette commission est composée du Président et du Cadre Technique de chaque ligue.

Elle nomme, pour une durée déterminée par la commission, un président de Ligue ou son représentant à la présidence de la commission.

Pour la saison 2011/2012, Mme Hollande Marie Christine présidente de la ligue d'Escrime des Pays de la Loire assumera la présidence de la commission de la Zone Nord Ouest.

La coordination technique est assurée par le Maître Quivrin Patrick, CTS Basse et Haute Normandie.

2- Le fonctionnement de la zone Nord Ouest

Sous le contrôle de la Commission de Zone et des ligues, les clubs de chaque Ligue organisent les épreuves par équipe, par arme et par catégorie.

Les épreuves sont attribuées de manière équitable et en respectant la configuration géographique de la zone. Une attention particulière sera observée de façon à ce que les déplacements pour les clubs, soient limités.

Les décisions sont prises par vote, décidé par chacun des présidents(tes) de ligue composant la zone Nord Ouest.

(5 ligues, 5 présidents(tes) de ligue = 5 voix)

Le vote se fera à la majorité des voix. En cas d'égalité de vote, c'est le président(te) de la commission de zone qui rendra son verdict.

Les Cadres techniques FFE ou Ligue participent aux réunions de la commission de zone.

Ils interviennent en tant qu'experts de la discipline avec voix consultative.

Financement pour le fonctionnement de la Zone Nord Ouest

Pour la saison 2011/2012, la participation financière des ligues de la zone Nord Ouest pour le fonctionnement de la zone N/O, s'élève à 0.05 € par licencié, calculée sur la saison 2010/2011.

Mode de défraiement pour les frais de télécommunication du coordonnateur technique de la zone Nord Ouest

Utilisation du montant de la base de franchise U.R.S.S.A.F (voir document officiel) soit 107 € pour 2011 et ce pour un trimestre ou 321 € pour une saison (3 trimestres). Cela donne l'équivalent de deux heures de communication par mois (sur 9 mois) pour un forfait mobile.

Organisation des épreuves de la zone Nord Ouest

MINIME Horizon 2016

Engagement en ligne sur le site de la FFE

Droit d'engagement : 10 €

Formule de l'épreuve (réf règlement FFE)

- 1 tour de poule de 6 ou 7 tireurs sans éliminé avec décalage par club et par ligue
- La constitution des poules se fera à partir du classement national actualisé
- Tableau de 64 ou 128 incomplet sans décalage
- On ne tire pas la 3^{ème} place.

Sélection aux Inter Zones (voir quota fédéral)

CADET/JUNIOR

SUPPRESSION DES EPREUVES INDIVIDUELLES A PARTIR DE LA SAISON 2011/2012

PAR EQUIPE CADET/JUNIOR

- Les épreuves de zone par équipes sont obligatoires pour se sélectionner aux championnats de France N1 ou N2.
- Les épreuves de zone par équipes sont organisées si le nombre d'équipes engagées à la compétition est supérieur au quota FFE attribué à la zone N/O, pour la saison 2011/2012. (voir tableau).
- Si le nombre d'équipes engagées est inférieur au quota FFE attribué à la zone N/O, l'épreuve est annulée.
L'organisateur de l'épreuve en informera le coordonnateur de la zone ainsi que les présidents de clubs ayant engagé leur équipe, le plus tôt possible.
- Seules les équipes engagées seront sélectionnées pour les championnats de France.
- Toutes les places qualificatives doivent être tirées ainsi que les places de remplaçants éventuels.

NB : En cas d'annulation de l'épreuve par équipe, les clubs représentés et inscrits doivent quand même s'acquitter des droits d'engagements auprès de l'organisateur.

FORMULE DES EPREUVES PAR EQUIPES CADET/JUNIOR

Tableau d'élimination directe

- Constitution du tableau d'élimination directe.

Les équipes sont classées dans le tableau d'élimination directe selon leur valeur, obtenue en additionnant les places au classement national actualisé, de leurs trois meilleurs tireurs.

En cas d'égalité de points obtenus, le classement national du quatrième tireur est pris en compte.

Si le 4^{ème} élément n'apparaît pas dans le classement national de la catégorie concernée, il faudra lui ajouter 1 point, par rapport au moins bien classé de toutes les équipes engagées.

En cas de nouvelle égalité, il sera procédé à un tirage au sort.

ORGANISATION DES EPREUVES DE ZONE N/O PAR EQUIPE SENIOR N3

SENIOR

Voir réf : Règlement sportif fédéral

Pas d'épreuve individuelle dans les zones .

- Les épreuves par équipes Seniors N3 sont « open ».
- L'épreuve de zone est obligatoire pour être sélectionné aux championnats de France N3.
- Les épreuves de zone par équipes sont organisées si le nombre d'équipes engagées à la compétition est supérieur au quota FFE attribué à la zone N/O, pour la saison 2011/2012. (voir tableau)
- Si le nombre d'équipes engagées est inférieur au quota FFE attribué à la zone N/O, l'épreuve est annulée.

L'organisateur de l'épreuve en informera le coordonnateur de la zone ainsi que les présidents de clubs ayant engagé leur équipe, le plus tôt possible.

- Seules les équipes inscrites et engagées seront sélectionnées pour les championnats de France.
- Les clubs peuvent engager une ou plusieurs équipes en N3

(Voir Réf. Règlement sportif fédéral)

NB : En cas d'annulation de l'épreuve par équipe, les clubs représentés et inscrits doivent quand même s'acquitter des droits d'engagements auprès de l'organisateur.

Pour être qualifiée, l'équipe devra participer à tous les matches proposés par le tableau d'élimination directe jusqu'à la finale.

Toutes les places qualificatives doivent être tirées

Ex : 4 places qualificatives ½ finale et finale + 5, 6, 7, 8 à tirer pour les remplacements éventuels

FORMULE DES EPREUVES DE ZONE N/O PAR EQUIPES SENIOR N3

Exemple : 5 équipes et plus, l'épreuve est organisée.

Tableau d'élimination directe

Les équipes sont classées dans le tableau d'élimination directe selon leur valeur, obtenue en additionnant les places au classement national actualisé, de leurs trois meilleurs tireurs.

En cas d'égalité de points obtenus, le classement national du quatrième tireur est pris en compte.

Si le 4^{ème} élément n'apparaît pas dans le classement national de la catégorie concernée, il faudra lui ajouter 1 point, par rapport au moins bien classé de toutes les équipes engagées.

En cas de nouvelle égalité, il sera procédé à un tirage au sort.

Le dénouement de la compétition sera organisé dans son intégralité jusqu'à la finale.

Les arbitres devront apparaître sur la fiche d'inscription en ligne de la FFE.

NB : En cas d'annulation de l'épreuve par équipe, les clubs représentés et inscrits doivent quand même s'acquitter des droits d'engagements auprès de l'organisateur.

Arbitrage : Voir la réglementation de l'arbitrage.

L'organisateur de l'épreuve devra s'assurer du nombre suffisant d'arbitres.*

L'organisateur pourra, en cas de surplus d'arbitres, avertir les arbitres les plus éloignés de ne pas se déplacer.

* cf. : Règlement de l'arbitrage de la FFE.

Un emplacement réservé aux arbitres doit être aménagé.

Ce lieu proposera tables, sièges, rafraîchissement (eau) et quelques en-cas.

Arbitrage par équipes :

- L'inscription d'un arbitre du même club est obligatoire
1 arbitre = 1 équipe
Si le club présente et inscrit plusieurs équipes de son club dans la même arme et dans la même catégorie, 1 seul arbitre suffit.

- Une équipe de club sans arbitre, est autorisée à demander les services d'un arbitre d'un autre club mais de la même ligue avec l'accord signé de la C.R.A de la même ligue. La dérogation signée par le président de la C.R.A de cette ligue doit être présentée à l'organisateur de l'épreuve de zone concernée, le jour de l'épreuve.

Droit d'engagement

Equipe : 18 €

Règles générales

Les tireurs sélectionnés pour des épreuves de référence cadette ou coupe du Monde junior qui ont lieu en même temps que les épreuves de zone, doivent défendre leur participation au circuit national qui suit, auprès de leur commission d'armes FFE respectives.

Pour les épreuves par équipe, il n'y aura pas de dérogation possible si un des équipiers n'est pas présent lors de l'épreuve qualificative. (Application du règlement fédéral).

6 - CONTACTS LIGUES

Présidente de la commission de la Zone N/O: Mme MC. HOLLANDE
Coordonnateur de la Zone N/O : Maître P. QUIVRIN

LIGUE DE BASSE NORMANDIE

Présidente : Mme Chantal LE MAILLIER

Domicile: 11 rue des Mésanges – 14280 St Contest

☎ : 02 31 44 56 12

Port :

Ligue d'Escrime de Basse Normandie

Maison polyvalente , 1018 Quartier Grand Parc 14200 Hérouville St Clair

☎ / fax : 02 31 47 48 22

E Mail : escrime@mda.hsc.fr

Site: changement de site

Conseiller Technique Sportif : Maître Patrick QUIVRIN Port : 06 13 50 72 15

Domicile: 33, Avenue Maréchal Foch, 14150 Ouistreham Riva Bella

E mail : patrick.quivrin.jeunesse-sports@orange.fr

LIGUE DE BRETAGNE

Président : M° Thierry LE PRISE

Port : 06 99 89 19 25

Ligue d'escrime de Bretagne

Maison des Sports, secrétariat escrime

13 bis, Avenue de Cucillé 35065 RENNES CEDEX

☎ / fax : 02 23 48 68 52

E mail : escrimeb@club-internet.fr

Cadre Technique Régional : Maître Christian JOSEPH

Port : 06 08 88 70 26

LIGUE DE HAUTE NORMANDIE**Président : M° Olivier ISTIN**

Domicile: 24, rue des Grands Carreaux - 27400 Louviers

☎ : 02 32 40 36 42 Port : 06 08 95 44 51

E mail : olivier.istin@wanadoo.fr**Cadre Technique Régional : Maître Antonio MEFTE****Port : 06 22 69 03 82****Conseiller Technique Sportif : Maître Patrick QUIVRIN****Port : 06 13 50 72 15****LIGUE DU CENTRE****Président : M° Yannick LE CLEA'CH**

Domicile:

☎ : Port : 06 83 33 83 45

E mail : yannick.lecleach@wanadoo.fr

Ligue Escrime Centre

1240, rue de la Bergeresse 45160 Olivet

Site : www.escrime-centre.fr

☎ 02 38 49 88 72 fax : 02 38 49 88 72

E mail : escrime.centre@wanadoo.fr**Cadre Technique Régional : Maître Christophe LAROCHE Port : 06 32 64 31 21**E mail : escrime.centre@wanadoo.fr**LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE****Présidente : Mme Marie Christine HOLLANDE**

Domicile: 27 Route de Joué l'Abbé – 72460 – Savigné-l'Evêque

☎ : 02 43 25 99 90 Port : 06 72 15 90 80

E mail : presidente@escrime-pdl.orgLigue : www.escrime-pdl.org**Conseiller Technique Sportif FFE : Maître Saget Jean Michel**

Domicile:

☎ : Port : 06 70 15 95 07

E mail: cts@escrime-pdl.org**Assistant Technique Régional : Maître Bodet Luc**

Domicile: La Roustillerie – 49320 - Vauchrézien

☎ : 02 41 91 29 72 Port : 06 81 15 15 07

E mail: atr@escrime-pdl.org